

Communiqué de presse

LAFARGE CEMENTS RÉSULTATS AU 30 JUIN 2011

- *Chiffre d'affaires consolidé en ligne avec 2010*
- *Résultat courant consolidé en recul de 7,8%*
- *Résultat net consolidé en retrait de 9,1%*

Le Conseil d'Administration de Lafarge Ciments, réuni le 22 septembre 2011 sous la présidence de M. Mohamed KABBAJ, a arrêté comme suit les comptes à fin juin 2011

COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés au 30 juin 2011 sont établis conformément aux normes internationales IFRS.

Comptes consolidés

En MDh

	Fin juin 2010	Fin juin 2011	Evolution
Chiffre d'affaires	2 789	2 785	-0,1%
Résultat d'exploitation courant	1 339	1 235	-7,8%
Résultat net	953	866	-9,1%

Nos volumes de ciment vendus ont connu une progression de 1,3% par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance, inférieure à celle du marché, s'explique par la conjonction des deux éléments suivants :

- Une forte disparité de la demande par région, au détriment de nos principaux marchés, particulièrement celui de Meknès - Tafilalet et, dans une moindre mesure, celui du Nord.
- L'arrivée de nouvelles capacités induisant un excédent au niveau de la région du Grand Casablanca.

Le retrait enregistré au niveau des résultats s'explique essentiellement par le renchérissement du coût des combustibles et de la sacherie, dont nous avons réussi à limiter l'impact grâce à une bonne marche de notre outil industriel, conjuguée à la réalisation de gains de productivité.

- **COMPTES SOCIAUX DE LAFARGE CEMENTS**

Le résultat net à fin juin 2011 a été arrêté à 895 MDh, après une dotation aux provisions pour amortissements dérogatoires de 11 Mdh, en retrait de 5,5% par rapport à l'exercice précédent.

- **PERSPECTIVES**

Nous anticipons le maintien du rythme de croissance de nos ventes sur un marché qui reste porteur.

- **DISTRIBUTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil d'Administration a en outre décidé, pour maintenir une structure financière optimisée de la société, de proposer à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de procéder à une distribution exceptionnelle par voie de réduction du nominal de 100 dirhams à 30 dirhams par action.

*